



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/23
16 février 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE MONDIALE
POUR L'ANNEE 2007**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU FONDS DU SECRETARIAT

1. La Banque mondiale demande l'approbation du Comité exécutif pour 176 800 dollars US, comme faisant partie de son programme de travail pour 2007, plus les coûts d'appui d'agence de 13 260 dollars US.

2. Les activités proposées dans le Programme de travail de la Banque mondiale sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Le programme de travail de la Banque mondiale

Pays	Activité/Projet	Montant demandé \$ US	Montant recommandé \$ US
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION TOTALE			
A1. Renouvellement du projet de renforcement institutionnel:			
		Tonnes PAO	
Equateur	Renouvellement du renforcement institutionnel (Phase IV)	176 800	88 400
Sous-total pour le renforcement institutionnel:		176 800	88 400
Coûts d'appui de l'agence (7.5 pour cent):		13 260	6 630
Total:		190 060	95 030

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR UNE APPROBATION TOTALE

A1: Renouvellement des projets de renforcement institutionnels

(a)	Equateur (Phase VI)	\$ US 88 400
-----	---------------------	--------------

Informations contextuelles

3. L'équateur a signalé une consommation annuelle de 153 tonnes PAO dans l'Annexe E (bromure de méthyle) dépassant son niveau de consommation maximal admissible de 52,89 tonnes PAO de bromure de méthyle pour 2005. Par conséquent, par la décision XVIII/23 de la 18^e Réunion des Parties, il a été considéré que l'Equateur ne respectait pas ses obligations inhérentes au bromure de méthyle conformément au Protocole de Montréal pour 2005. L'Equateur doit fournir pour étude à la prochaine réunion, au plus tard le 31 mars 2007, au

Comité de mise en œuvre, un plan d'action comprenant des objectifs spécifiques afin de revenir rapidement au respect de ses obligations.

4. L'Equateur explique dans son rapport périodique sur le renforcement institutionnel qu'une des principales raisons du non respect des obligations liées au bromure de méthyle réside dans le fait que leur unique importateur de bromure de méthyle s'est en quelque sorte arrangé pour importer une plus grande quantité que les quotas autorisés en utilisant des codes douaniers inappropriés. L'Equateur signale qu'un projet du plan d'action requis par le Comité de mise en œuvre est en préparation et sera présenté d'ici mars 2007, comme demandé.

5. L'Equateur indique également que son plan d'action permettra de respecter à nouveau dans les meilleurs délais les obligations liées au bromure de méthyle. Le Gouvernement travaille également à la mise en œuvre complète du projet d'investissement relatif au bromure de méthyle et à l'achèvement du plan d'élimination sectoriel du bromure de méthyle devant être présenté au Comité exécutif.

Commentaires du Fonds du Secrétariat

6. La Phase III du projet de renforcement institutionnel de l'Equateur a été approuvée par le Comité exécutif à sa 42^e Réunion.

7. Le financement de la préparation du projet pour le développement du plan sectoriel pour le bromure de méthyle a été approuvé à la 45^e Réunion avec la Banque mondiale comme agence de mise en œuvre. Ce projet devait être présenté pour étude au Comité de mise en œuvre à sa 49^e Réunion. Le pays et la Banque mondiale confirment qu'il sera présenté en 2007.

8. Des réunions ont déjà été organisées avec les parties prenantes concernées par le bromure de méthyle dans le pays et un comité consultatif sur les questions relatives au bromure de méthyle a été créé par le Gouvernement en vue de superviser les activités relatives à l'élimination du bromure de méthyle et en vue d'élaborer un plan d'action pour l'application. Ce plan d'action est actuellement en cours de finalisation et sera présenté d'ici mars 2007 conformément à la décision XVIII/23 de la 18^e Réunion des Parties.

Recommandation du Fonds du Secrétariat

9. Au vu des informations fournies dans les commentaires du Secrétariat, le Comité exécutif souhaiterait examiner l'approbation du financement de la première année du projet de renforcement institutionnel pour l'Equateur au niveau de financement de 88 400 dollars US, plus les coûts d'appui d'agence, sans nuire au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur le non-respect des dispositions.

Annexe I

Equateur : Renouvellement du renforcement institutionnel

Résumé du projet et profil de pays	
Agence d'exécution	BIRD
Montants précédemment approuvés pour le renforcement institutionnel (\$ US):	
Phase I: Mars 1993	170 673
Phase II: Juillet 1999	97 300
Phase III: Avril 2004	176 800
Total	444 773
Montant requis pour le renouvellement (Phase IV) (\$ US):	176 800
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (une année) (\$ US)	88 400
Coûts d'appui de l'agence (\$ US)	6 630
Coût total de la Phase IV de renforcement institutionnel au Fonds multilatéral (\$ US)	95 030
Montant équivalent de l'élimination des CFC dû à la Phase IV du renforcement institutionnel à US \$12,1/kg (tonnes PAO)	N/D
Date d'approbation du programme de pays	Février 1992
Consommation de SAO signalée dans le programme de pays (1989), (tonnes PAO)	742,1
Dernière consommation signalée de SAO (2005) (tonnes PAO)	286,3
Consommation de base des substances contrôlées (tonnes PAO)	
(a) Annexe A Group I (CFCs) (moyenne 1995-1997)	301,4
(b) Annexe A Group II (Halons) (moyenne 1995-1997)	5,5
(c) Annexe B Group II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,5
(d) Annexe B Group III (trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	2,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	66,2
Dernière consommation de substances contrôlées 2005 (tonnes PAO)	
(a) Annexe A Group I (CFCs)	132,5
(b) Annexe A Group II (Halons)	0,0
(c) Annexe B Group II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B Group III (trichloroéthane)	0,8
(e) Annexe C Group I (HCFCs)	0,0
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	153,0
Montant approuvé pour les projets (\$ US)	5 737 500
Montant déboursé (en décembre 2005) (\$ US):	4 255 217
SAO à éliminer (tonnes PAO)	635,3
SAO éliminées (juillet 2006) (tonnes PAO)	332,7

1. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif:

US \$

(a)	Projets d'investissement	4 209 530
(b)	Renforcement institutionnel	470 682
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets de non-investissement	1 057 288
	Total:	5 737 500

Rapport périodique

2. Pendant la période de présentation des données, l'Unité nationale d'ozone (UNO) a mis en œuvre la seconde phase du programme de pays qui permettra à l'Equateur d'atteindre ses objectifs d'élimination des SAO. Des activités ont été menées à bien conformément au calendrier défini dans le plan national d'élimination des CFC. Des projets d'investissement dans le secteur des mousses ont été lancés et la conversion du secteur de l'entretien a commencé. Les techniciens du secteur de la réfrigération et les douaniers dans le pays ont été formés et de l'équipement a été distribué. Le système d'autorisation des SAO a été mis en place et des quotas d'importations ont été attribués aux importateurs, conformément aux objectifs de réduction spécifiés dans l'Accord du Comité exécutif. En plus de ces activités, une campagne de sensibilisation à la protection de l'ozone a été réalisée à la radio, à la télévision et dans les journaux, en vue de maintenir le mouvement initié sur le plan de la consommation des SAO dans les différents secteurs et afin d'identifier les utilisateurs de SAO restants dans le pays. Malgré l'existence de quotas d'importations pour les utilisations non-sanitaires et préalables à l'expédition du bromure de méthyle, les importations de cette substance ont dépassé la limite maximale en 1995. Par conséquent, l'Equateur ne respecte pas le Protocole de Montréal. La situation a été signalée au Secrétariat de l'ozone, et un plan d'action sera présenté au Comité de mise en œuvre début 2007.

Plan d'action

3. La proposition actuelle d'extension du projet est présentée en vue de demander un soutien du renforcement institutionnel pour le bureau national de l'ozone pendant deux années supplémentaires (avril 2007-mars 2009). Les principaux objectifs de ces activités qui seront menées dans le cadre de cette extension consistent à : (a) surveiller l'application des mesures de contrôle du Protocole et l'Accord signé avec le Comité exécutif ; (b) mettre en œuvre le système d'autorisation afin de contrôler les importations et les exportations de SAO ; (c) ratifier l'Amendement de Beijing ; (d) définir une stratégie pour que l'Equateur respecte à nouveau un niveau de consommation du bromure de méthyle conforme ; (e) mettre en œuvre des activités d'investissement et de non-investissement dans le cadre du plan national d'élimination des CFC ; (f) terminer un projet de démonstration pour éliminer le bromure de méthyle dans la fumigation des sols ; et (g) préparer un projet d'investissement pour éliminer la consommation du bromure de méthyle dans le secteur agricole.

Annexe II

OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITE EXÉCUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNELS PRÉSENTÉS A LA 51^e RÉUNION

Equateur

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour le Chili et se dit préoccupé par le fait que l'Equateur a signalé, pour cette année, des données au Secrétariat de l'ozone indiquant que le niveau de bromure de méthyle en 2005 a dépassé la consommation maximale admissible dans le cadre du Protocole de Montréal. Le Comité reconnaît les efforts considérables faits par le Gouvernement de l'Equateur pour réduire sa consommation de SAO et continuera à soutenir ce dernier. Le Comité exécutif espère que dans les deux prochaines années, l'Equateur poursuivra son approche stratégique relative à l'élimination des SAO, notamment la mise en œuvre de projet en cours et la promulgation de mesures législatives de soutien. Le Comité espère également que l'Equateur mettra en place avec succès des mesures de contrôle afin que le pays parvienne à respecter à nouveau les obligations liées au bromure de méthyle du Protocole de Montréal en 2007.

